



ASSOCIATION
Sagess

ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE

Projet ASSOCIATIF

2021-2025

APPROUVÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23/09/2021

SAGESS 2021-2025

*Participer à la construction d'une société
solidaire et au développement des territoires*



AVERTISSEMENT

La forme masculine employée dans ce document a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes. Le générique masculin est utilisé uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture.

ASSOCIATION «SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE POUR LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SPÉCIALISÉS»

71 route de Saulcet – 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule

accueil.siege@asso-sagess.fr ■ 04 70 34 36 60 ■ Site web : <https://www.asso-sagess.fr/>



SOMMAIRE

<i>Un cadre associatif favorable</i>	4
1. Introduction	
2. Objet social – Éthique	6
3. Association d'intérêt général – Agrément ESUS – Moyens d'action	7
4. Un projet associatif pour qui ?.....	8
5. Un projet associatif pour quoi ?	
6. Panorama de l'association au 1er janvier 2022.....	9
<i>SAGESS 2021-2025</i>	13
<i>Un projet associatif pour participer à la construction d'une société solidaire et au développement des territoires</i>	
AXE STRATÉGIQUE 1 : PARTICIPER À LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE	
1. Contexte social	14
2. Principes généraux	
3. Déclinaison par entités de ces principes généraux (programme d'actions spécifiques pour la période 2021-2025).....	15
AXE STRATÉGIQUE 2 : PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	23
2.1. Contribuer, au niveau local, à la croissance de l'économie sociale et solidaire (ESS)	
2.1.1. Principes généraux	24
2.1.2. Déclinaison de ces principes généraux (programme d'actions spécifiques pour la période 2021-2025)	
2.2. Investir dans le capital humain	25
2.2.1. Principes généraux	
2.2.2. Déclinaison de ces principes généraux (programme d'actions spécifiques pour la période 2021-2025)	
2.3. S'insérer dans les circuits économiques locaux en s'appuyant sur les compétences et les réseaux des partenaires de l'association SAGESS	27
2.3.1. Principes généraux	
2.3.2. Déclinaison de ces principes généraux (programme d'actions spécifiques pour la période 2021-2025)	
Annexe	30
Lexique des abréviations ou sigles	

1

INTRODUCTION

Dans le prolongement du groupement de coopération sociale et médico-sociale « Solidarité Associative pour la Gestion des Établissements et Services Spécialisés » (GCSMS SAGESS) créé en 2010, **les associations fondatrices adhérentes** dénommées « Association Bourbonnaise pour l'Accompagnement des personnes Handicapées » (**ABAH**), « Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Allier » (**ADSEA03**), « Association de Gestion d'Établissements pour Personnes Agées et personnes Handicapées » (**AGEPAPH**) et « Association pour Vichy Et sa Région de Parents et Amis de personnes en situation de Handicap » (**AVERPAHM**), **ont souhaité faire évoluer leur rapprochement initial.**

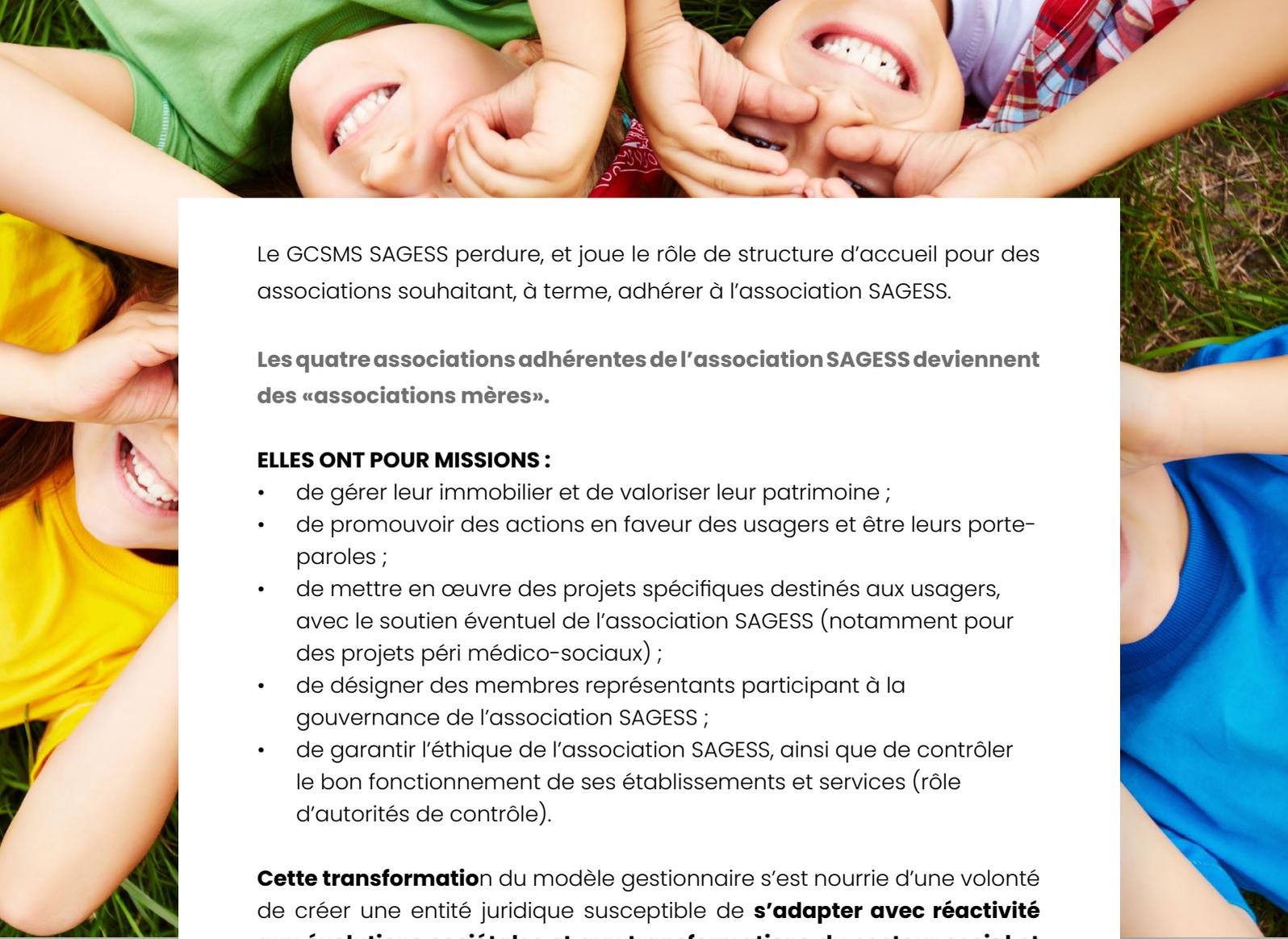
Pour cela, elles ont pris la décision de **créer une association d'associations d'intérêt général œuvrant dans le secteur social et médico-social**, et d'adhérer à cette association qui conserve la dénomination SAGESS.

Cette création s'est réalisée :

- ▶▶ **par des apports partiels d'actifs** (activités agréments, autorisations, salariés) des associations adhérentes de SAGESS vers l'association SAGESS ;
- ▶▶ **par le transfert des activités et des salariés** du GCSMS à la nouvelle association SAGESS.

L'assemblée générale constitutive de l'association SAGESS a eu lieu le 25 juin 2019. L'association est pleinement opérationnelle depuis le 1er novembre 2019.

L'association SAGESS assure donc, depuis cette date du 1er novembre 2019, **la gestion de l'ensemble des activités des établissements et services** des associations adhérentes de SAGESS.



Le GCSMS SAGESS perdure, et joue le rôle de structure d'accueil pour des associations souhaitant, à terme, adhérer à l'association SAGESS.

Les quatre associations adhérentes de l'association SAGESS deviennent des «associations mères».

ELLES ONT POUR MISSIONS :

- de gérer leur immobilier et de valoriser leur patrimoine ;
- de promouvoir des actions en faveur des usagers et être leurs porte-paroles ;
- de mettre en œuvre des projets spécifiques destinés aux usagers, avec le soutien éventuel de l'association SAGESS (notamment pour des projets péri médico-sociaux) ;
- de désigner des membres représentants participant à la gouvernance de l'association SAGESS ;
- de garantir l'éthique de l'association SAGESS, ainsi que de contrôler le bon fonctionnement de ses établissements et services (rôle d'autorités de contrôle).

Cette transformation du modèle gestionnaire s'est nourrie d'une volonté de créer une entité juridique susceptible de **s'adapter avec réactivité aux évolutions sociétales et aux transformations du secteur social et médico-social.**

AINSI, LA NOUVELLE ORGANISATION DE SAGESS VISE À :

- ▶▶ simplifier la gouvernance ;
- ▶▶ faciliter la gestion des établissements et services ;
- ▶▶ dissocier la détention et la gestion du patrimoine immobilier de la gestion des activités sociales et médico-sociales ;
- ▶▶ capter des nouvelles ressources financières ;
- ▶▶ offrir à tous les acteurs des structures gérées par SAGESS d'être représentés dans la nouvelle instance dirigeante ;
- ▶▶ augmenter sa représentation politique, notamment en s'inscrivant pleinement dans la logique commune au schéma régional de santé et au schéma unique des solidarités de l'Allier, qui est de favoriser le développement de réponses innovantes et relatives à plusieurs activités.



2

OBJET SOCIAL, ÉTHIQUE, AGRÉMENT "ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE" (ESUS)



Objet social

L'association SAGESS a pour objet :

- ▶ d'**accueillir** toute **personne vulnérable** et notamment les **personnes âgées**, les **personnes de tous âges porteuses de handicap**, les **personnes relevant de l'aide sociale** ;
- ▶ de leur apporter les **soins**, l'**éducation**, la **sécurité**, l'**appui** dont elles ont besoin.

L'association a également pour but d'accompagner leurs familles ou leurs représentants.

Ethique

L'association SAGESS agit en se conformant à des valeurs et des grands principes d'action qui scellent la cohésion et l'engagement de tous les acteurs de la communauté associative :

- ▶ **respecter les personnes dans toutes leurs différences**, ainsi que les valeurs de la République, la **laïcité** notamment, et les orientations et principes politiques du secteur social et médico-social ;
- ▶ permettre la construction et la mise en œuvre d'un **projet de développement centré sur les besoins des usagers** et non pas sur la recherche d'une rentabilité, dans le respect de la réglementation et des préconisations des autorités de financement et de contrôle ;
- ▶ **optimiser les conditions d'accès** proposées aux personnes accompagnées ou souhaitant l'être par les établissements et services qu'elle gère ;
- ▶ **susciter des solidarités** associatives et collectives, promouvoir les actions nécessaires pour que les personnes accompagnées soient placées dans les meilleures conditions pour leur développement moral, physique, intellectuel et affectif, et ceci par le soin, l'éducation, la formation, la mise au travail, l'hébergement, l'insertion socio-professionnelle et l'organisation d'activités culturelles et de loisirs ;
- ▶ déterminer, mettre à profit et **valoriser les synergies possibles** de sorte à favoriser la capacité technique, médicale, sociale, et bien sûr la plus forte maîtrise économique dans une logique de mutualisation ;
- ▶ **garantir un service social et médico-social de proximité**, s'appuyant le plus possible sur les ressources des territoires où l'association propose ses services,
- ▶ veiller à la **parité** hommes-femmes ;
- ▶ préserver une **autonomie de pensée de l'association** au service d'une vraie **dynamique d'innovation sociale**, bénéficiant à tous les membres de la communauté SAGESS ;
- ▶ **privilégier l'engagement de bénévoles** autour d'un pouvoir partagé.



Association d'intérêt général

L'association SAGESS a le statut d'association d'intérêt général. À ce titre, elle est éligible au régime fiscal du mécénat, ce qui permet aux particuliers ou aux entreprises souhaitant soutenir l'action de l'association par des dons ou des legs de bénéficier d'une réduction d'impôt.



Agrément «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS)

L'association SAGESS poursuit un but d'utilité sociale telle que définie par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Au regard de son objet et de son mode de fonctionnement, elle remplit toutes les conditions pour bénéficier de l'agrément ESUS, et notamment celles définies dans l'article 1er et dans l'article 11 de la loi précédemment citée. De ce fait, **l'agrément ESUS lui a été délivré le 14/09/2020**. L'association SAGESS s'engage à tout mettre en œuvre pour valoriser et conserver cet agrément. Il permet à l'association **d'afficher son engagement dans une démarche de développement de l'action sociale** en connexion avec le développement économique des territoires où elle est implantée.



LES MOYENS D'ACTION DE L'ASSOCIATION SAGESS S'ORGANISENT DANS SON ENVIRONNEMENT DIRECT.

L'association SAGESS **crée, gère et administre tous établissements et services** relevant du secteur social et médico-social.

Elle assure leur bon fonctionnement, notamment en veillant à ce que les **principes d'éthique** de l'association soient **respectés**.

L'association SAGESS peut également **soutenir ou initier** tout projet, en particulier des **projets innovants** ou **expérimentaux** contribuant à la réalisation de son objet ou de ceux des associations adhérentes («associations mères»).

3

LES MOYENS D'ACTION

4

UN PROJET ASSOCIATIF POUR QUI ?



CE PROJET ASSOCIATIF EST UN DOCUMENT DESTINÉ À UN LARGE PUBLIC, DANS TOUTE L'ÉTENDUE DE SA DIVERSITÉ.

Il s'adresse tout d'abord à tous les membres de la communauté associative :

- ▶ les **usagers** et leurs **familles** ou leurs représentants ;
- ▶ les **professionnels qui les accompagnent** ;
- ▶ les **administrateurs** et **experts** chargés de la responsabilité associative.

Il s'adresse également aux partenaires extérieurs de l'association :

- ▶ les autorités de tarification et de contrôle et l'ensemble des services qui les composent ;
- ▶ les collectivités ;
- ▶ les partenaires publics ou privés (entreprises) ;
- ▶ d'autres associations du secteur social et médico-social ;
- ▶ le grand public.

5 UN PROJET ASSOCIATIF POUR QUOI ?

En interne, ce projet associatif a pour ambition d'être le moteur de la construction d'une cohérence autour des principes éthiques de l'association, du rassemblement de ses forces vives vers des objectifs connus et librement acceptés, du développement d'un sentiment d'appartenance à une œuvre affirmée.

En externe, ce projet a pour objectifs :

- ▶ d'encore mieux faire connaître l'association en rappelant pour cela qui nous sommes et ce que nous représentons, notre militance dans notre secteur d'activité, les principes d'éthique que nous portons ;
- ▶ de rappeler notre volonté d'ouverture à la vie sociale et citoyenne ;

- ▶ de réaffirmer notre capacité plurielle d'expertise, d'innovation, de rassemblement et d'adaptation aux révisions des politiques publiques ;
- ▶ d'encore mieux positionner l'association dans son rôle d'interlocuteur privilégié auprès des autorités de tarification et de contrôle et des collectivités ;
- ▶ de permettre à tous les partenaires de comprendre le sens de notre action en présentant pour cela nos orientations, nos objectifs, nos projets pour les cinq années 2021 à 2025 ;
- ▶ et d'une manière plus générale, d'afficher notre indépendance de pensée.

6

PANORAMA DE L'ASSOCIATION AU 1^{ER} JANVIER 2022



Le siège social de l'association est situé 71
Route de Saulcet à Saint-Pourçain-sur-Sioule
(03500).

**L'association SAGESS est organisée en sept
plateformes métiers :**

UNE PLATEFORME ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

UNE PLATEFORME DÉPENDANCE

UNE PLATEFORME ÉDUCATION

UNE PLATEFORME PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

UNE PLATEFORME SOIN ET ACCOMPAGNEMENT

UNE PLATEFORME TRAVAIL

UNE PLATEFORME SERVICES MUTUALISÉS



**CHAQUE PLATEFORME EST
GÉRÉE ET ANIMÉE PAR UN
DIRECTEUR DE PLATEFORME.**

**Un directeur général super-
vise les directions de plate-
formes, et a en responsa-
bilité le développement de
l'association, en relais des
instances de gouvernance de
l'association.**

Un projet de développement participant à la construction d'une société solidaire

ABAH

- ▶ Immobilier
- ▶ Désignation des représentants dans les instances de SAGESS
- ▶ Projets en direction des usagers...
- ▶ Promotion de l'action de la plateforme dédiée

ADSEA

- ▶ Immobilier
- ▶ Désignation des représentants dans les instances de SAGESS
- ▶ Projets en direction des usagers...
- ▶ Promotion de l'action de la plateforme dédiée

AGEPAPH

- ▶ Immobilier
- ▶ Désignation des représentants dans les instances de SAGESS
- ▶ Projets en direction des usagers...
- ▶ Promotion de l'action de la plateforme dédiée

AVERPAHM

- ▶ Immobilier
- ▶ Désignation des représentants dans les instances de SAGESS
- ▶ Projets en direction des usagers...
- ▶ Promotion de l'action de la plateforme dédiée

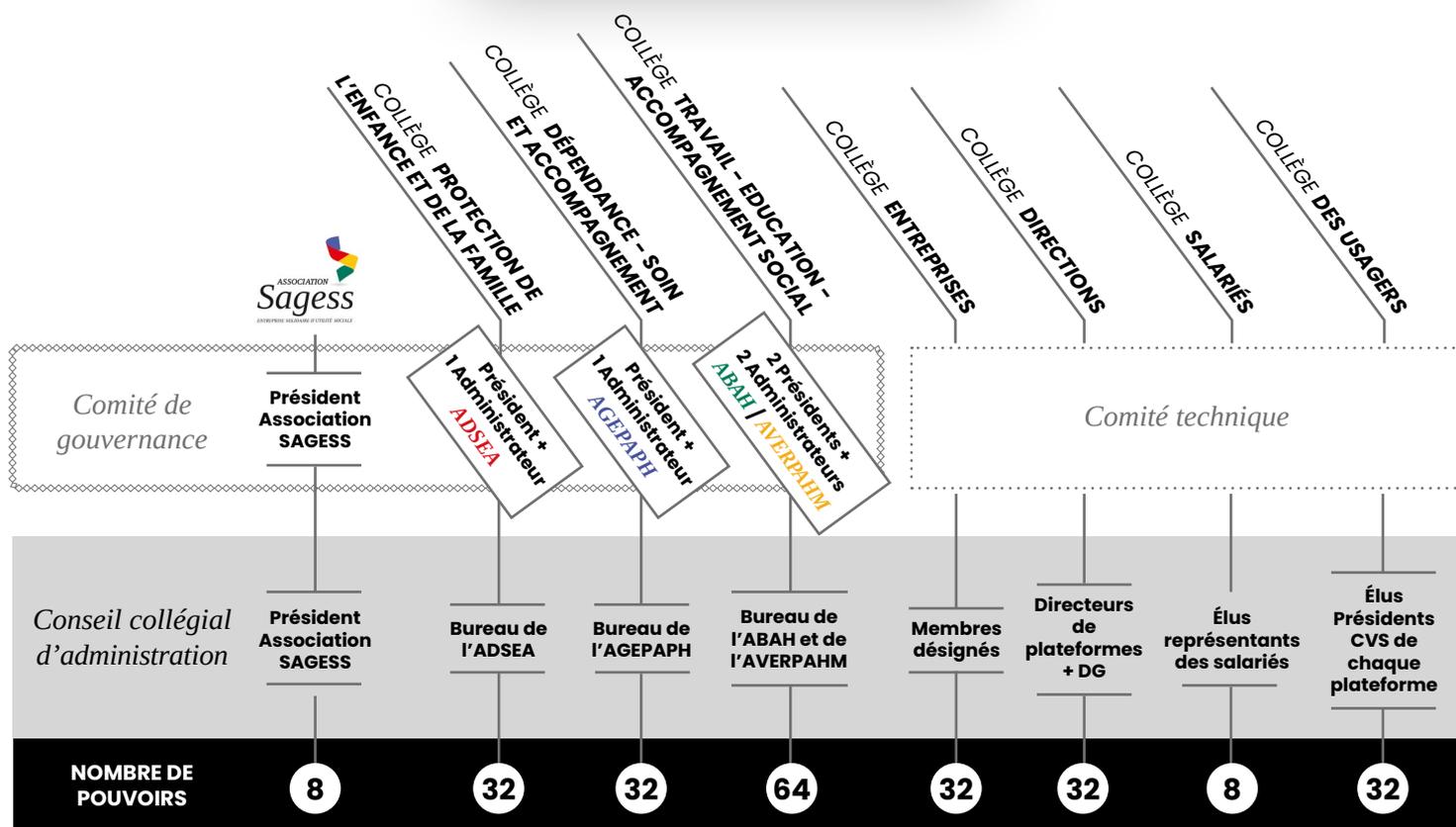
Apport partiel d'actifs

Groupement
de Coopération
Sociale et
Médico-sociale
Transfert des activités



Entreprise Solidaire
d'Utilité Sociale
(ESUS) sous statut
associatif (Loi 1901)

GESTION DU SOCIAL
GESTION FINANCIÈRE
GESTION ADMINISTRATIVE





ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE

Solidarité Associative pour la Gestion des Établissements & Services Spécialisés

728,16 ETP*, 787 salariés
1 102 places agréées
et 750 mesures Assistance Educative

Président

Directeur Général

Service Administratif
& Communication

Service Comptable
& Financier

Service RH,
Paies & Sécurité au Travail

Service Achats
et Vie associative

**PLATEFORME
ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL**

Foyer Astrolabe à Chantelle
22 places dont 2 AT

MAF à Montvicq
20 places

SAVS à Chantelle
33 places

SAJ à Chantelle
10 places

Castel Flore à Vichy
8 places

Centre Habitat à Vichy
40 places dont 3 AT

Foyer de Vie Monzière à Belleuvre-sur-Allier
26 places dont 2 AT

**PLATEFORME
TRAVAIL**

ESAT à Deneuille-lès-Chantelle
60 places

ESAT à Diou
20 places

ESAT à Creuzier-le-Neuf
160 places

SAESAT-DAPAT à Cusset
10 places

VISA à Creuzier-le-Neuf
20 places
28,67 ETP et 32 salariés

**PLATEFORME
SOIN ET
ACCOMPAGNEMENT**

IME la Mosaïque à St Pourçain-sur-Sioule
32 places dont 2 AT

IM Thésée à St Pourçain-sur-Sioule
35 places

FAM à Belleuvre/Allier
22 places dont 2 AT

SAMSAH à Vichy
15 places
dont 5 réhabilitation psychosociale

Foyer de Vie Bois du Roi à Belleuvre-sur-Allier
18 places dont 1 AT

**PLATEFORME
ÉDUCATION**

IME l'Aquarelle à Belleuvre-sur-Allier
60 places

IME le Moulin de Presles à Cusset
55 places

UEMA
7 places

SESSAD la Néottie à Cusset
77 places

SESSAD Pro Vichy
10 places

EMA03

EMAS
PCPEASE

**PLATEFORME
PROTECTION
DE L'ENFANCE
ET DE LA FAMILLE**

Pôle Prévention Prévention Spécialisée Service Allier vers MNA
44 jeunes

Pôle Assistance Educative

AEMO
500 mesures

SIE
111 mesures

Espace Famille Médiation Familiale MAJE
10 places

Pôle Accueil Maison d'Enfants St Exupéry
24 lits

SP21
40 places

ISEMA
8 places

Appartements
4 places

**PLATEFORME
DÉPENDANCE**

EHPAD Les Vignes - La Vie Là à Dompierre-sur-Besbre
80 places

Accueil de jour
6 places

Accueil temporaire
2 places

Accueil nuit
2 places

EHPAD Jeanne Coulon à Vichy
96 places

Résidence Val-de-Besbre à Jalligny
24 places

**PLATEFORME
SERVICES
MUTUALISÉS**

Service Informatique

Service Maintenance

Service Transports

* ETP : Équivalent temps plein au 01/01/2022

787
SALARIÉS

39
ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES

1102
PLACES AGRÉÉES

750
MESURES
D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE



Au 1er janvier 2022, l'association SAGESS compte 787 salariés et gère, par délégation de service public, **39 établissements et services répartis sur tous les bassins de vie du département Allier**. La capacité d'accueil est de **1102 places** agréées et **750 mesures** d'assistance éducative.

L'association SAGESS est représentée par un président, elle dispose d'un comité de gouvernance et d'un conseil collégial d'administration. Toutes les composantes de la communauté associative participent à sa gouvernance, ainsi que ses partenaires (entreprises, mécènes, etc.).

*Un projet associatif pour
participer à la construction
d'une société solidaire et au
développement des territoires*



AXE STRATÉGIQUE 1

**PARTICIPER À LA CONSTRUCTION
D'UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE**

1

CONTEXTE SOCIAL

Il s'agit de compléter notre offre de services afin d'atteindre, sur les territoires où l'association SAGESS est présente, **les objectifs nationaux «d'une solution pour tous»**.

Pour cela, nous devons prendre en compte :

- ▶ les nouvelles politiques publiques pour l'accompagnement des personnes les plus fragiles (se recentrer sur la personne accompagnée, favoriser la vie en milieu ordinaire, innover pour

répondre aux situations complexes, développer des dispositifs plutôt que des établissements, conjuguer les compétences des différents secteurs du social et du médico-social) ;

- ▶ l'émergence de besoins d'accompagnement de plus en plus singuliers ;
- ▶ les nouvelles configurations familiales ;
- ▶ les nouvelles problématiques sociétales (discrimination, radicalisation, violences, mineurs non accompagnés, mineurs isolés, réseaux sociaux...) ;
- ▶ les nouvelles attentes des usagers et de leurs familles (une société plus solidaire, plus inclusive, plus informative),
- ▶ les caractéristiques des territoires (caractère rural du département de l'Allier) et leurs évolutions (offre de proximité).

2

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- ▶ **Afin de proposer des solutions adaptées à tous les usagers de l'association**, la création de **dispositifs d'accueil et d'accompagnement innovants** sera poursuivie. L'offre de service élargie facilitera la mise en œuvre de parcours d'accompagnement.
- ▶ Cette dynamique permettra de **limiter la chronicisation institutionnelle des prises en charge**.
- ▶ Les **accompagnements** dans une logique **inclusive** seront priorisés.
- ▶ Dans la mesure des possibilités des personnes qui nous sont confiées, **le maintien en milieu ordinaire sera privilégié** (scolarité, famille, travail, habitat, vie sociale).
- ▶ Lorsque la prise en charge en établissement est nécessaire, le projet de la personne accueillie devra, dans la mesure du possible,

mettre en œuvre des **activités favorisant la socialisation**. Ainsi, des activités scolaires, professionnelles et sociales adaptées seront proposées. Des expérimentations pourront être lancées.

- ▶ Du fait de l'organisation de l'association en plateformes métiers, **la spécificité de chaque structure** (établissement ou service) **sera renforcée**, ce qui permettra d'encore mieux spécialiser les accompagnements.
- ▶ Pour soutenir notre ambition inclusive, il sera nécessaire de renforcer notre offre de service.

- ▶ Ainsi, par le biais de coopérations ou d'adhésions, **un service d'aide à domicile sera développé**. Cette nouvelle entité se maillera avec nos dispositifs d'intervention en milieu ordinaire, afin de composer une offre sécurisante.
- ▶ D'autres dispositifs pourront éventuellement compléter cette offre de service : **service polyvalent d'aide et de soins à domicile** (SPASAD), **service de soins infirmiers à domicile** (SSIAD), etc.

3

DÉCLINAISON PAR ENTITÉS DE CES PRINCIPES GÉNÉRAUX

(PROGRAMME D' ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA
PÉRIODE 2021-2025)



Plateforme éducation

- ▶ La plateforme éducation **poursuivra sa spécialisation dans l'accompagnement des enfants atteints du spectre autistique**.
- ▶ **Un dispositif institut médico éducatif (DIME) sera mis en place**. Il regroupera l'institut médico-éducatif (IME) L'Aquarelle (Bellerive-sur-Allier), l'IME Le Moulin de Presles (Cusset) et le service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) La Néottie (Cusset). Cette nouvelle entité aura pour vocation de **spécialiser et mailler les divers accompagnements entre les structures**, afin de favoriser les logiques de parcours éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques. Des **coordinateurs de parcours seront missionnés** pour construire ces parcours au plus près des besoins





des enfants et jeunes adultes.

- ▶ Dans ce DIME, en termes de répartition des compétences, **l'IME Le Moulin de Presles** sera plus engagé sur l'accompagnement des enfants présentant une **déficience intellectuelle sévère et/ou des troubles du spectre autistique**, en bénéficiant pour cela de l'appui de l'équipe mobile autisme.
- ▶ **L'IME L'Aquarelle** sera plus chargé d'accompagner des jeunes en situation de **déficience intellectuelle moyenne à légère**.
- ▶ **Quinze places de SESSAD seront créées**, en réduisant pour cela la capacité de l'IME L'Aquarelle de huit places. Le rôle du SESSAD, en tant que pôle inclusif d'accompagnement à l'inscription scolaire et professionnelle sur le territoire, sera confirmé au travers de la proposition de solutions/réponses diversifiées, modulables et évolutives.
- ▶ **La création**, avec le soutien des financeurs, **d'un centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)**, **permettrait de compléter l'offre de prestations** de la plateforme éducation. Ce **lieu d'écoute, de prévention et de soins**, s'adressant à des enfants et adolescents jusqu'à 20 ans éprouvant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage, ou des troubles du comportement en famille ou à l'école, faciliterait leur inclusion scolaire (Cf. Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République).



Plateforme soin et accompagnement

POUR LES STRUCTURES ENFANTS

- ▶ **Une procédure de spécialisation des établissements** dans la prise en charge d'enfants présentant des **problématiques motrices et/ou des polyhandicaps sera engagée**.
- ▶ **Le recentrage sur ce public** concernera plus particulièrement **l'IME La Mosaïque** (Saint-Pourçain-sur-Sioule), catégorisé établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP). Cette spécialisation **nécessitera l'adaptation d'une unité de vie initialement dédiée aux enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) pour l'accueil d'enfants avec polyhandicaps**. Les nouvelles admissions privilégieront les enfants avec polyhandicaps.

- ▶ **L'établissement conservera une unité de vie pour enfants présentant des TSA**, afin de pouvoir proposer aux familles un accueil de week-end.
- ▶ **Des places de SESSAD handicap moteur seront rattachées à l'institut d'éducation motrice (IEM) Thésée** (Saint-Pourçain-sur-Sioule). Un rapprochement avec la plateforme éducation, portant les SESSAD, facilitera la mise en place de cet accueil particulier. Une hybridation des ressources humaines favorisera l'acculturation des professionnels et préfigurera, à une petite échelle, un dispositif IEM (DIEM), reprenant les principes de spécialisation et de maillage d'un DIME.

POUR LES STRUCTURES ADULTES

- ▶▶ Avec pour **ambition de devenir un acteur reconnu de la santé mentale sur le département de l'Allier**, la plateforme soin et accompagnement **contribuera au projet territorial de santé mentale** (PTSM), et assurera également la **promotion de la réhabilitation psychosociale**.
- ▶▶ Un **service d'accueil de jour médicalisé** (SAJM) de cinq places **sera ouvert** (financement réalisé par transformation de places de FAM, elles-mêmes réactivées via les moyens accordés dans le cadre du plan autisme).
- ▶▶ **Le SAJM constituera une alternative à l'institution en attente d'une admission future**, une solution de répit pour les familles, ou une réponse pour des familles refusant le « tout foyer ».
- ▶▶ Localisé à **proximité du foyer d'accueil médicalisé** (FAM) du Bois du roi (Belle-rive-sur-Allier), ce service profitera d'une **mutualisation des moyens humains et matériels de la plateforme soin et accompagnement**, et plus spécifiquement ceux du FAM et du service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).
- ▶▶ **Un service de réhabilitation sociale** de cinq places pour des personnes présentant un handicap psychique **sera développé** (portage par le SAMSAH).
- ▶▶ Cette évolution se traduira par la **formation de l'ensemble des professionnels à la réhabilitation**, en lien avec le centre ressource de Clermont-Ferrand. Des **conventions de partenariat** seront **signées avec le groupe d'entraide mutuelle (GEM) de Vichy et le centre hospitalier de Vichy**. Un rapprochement sera opéré avec **l'antenne départementale de l'union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques** (UNAFAM), et des **relations seront formalisées avec les bailleurs sociaux** et certaines associations proposant des hébergements dans le diffus. La question de la **pair-aidance**, indissociable de la réhabilitation, sera centrale dans ce projet, avec la participation de pairs-aidants à l'activité du SAMSAH.
- ▶▶ **Dans le panel institutionnel, l'absence de maison d'accueil spécialisée (MAS)**

sur le bassin de vie de Vichy est préjudiciable pour les usagers qui attendent une place dans ce type de structure, et également pour notre organisation. En effet, sur ce territoire, lorsque les personnes accueillies en foyer d'accueil médicalisé, en foyer de vie ou en service d'accueil de jour, voient leur état de santé se dégrader, les possibilités de réorientations sont infimes. Il s'ensuit une **embolisation de ces structures, qui dégrade la qualité de l'accompagnement des usagers**. Aussi, même si la création d'une MAS ne répond pas actuellement aux critères de priorité édictés par l'ARS Auvergne - Rhône-Alpes, **il paraît indispensable que l'association poursuive le lobbying politique pour faire avancer ce dossier afin que cette possibilité de création soit inscrite au plus tard dans le prochain projet régional de santé (PRS)**. Dans un souci d'anticipation, un projet de création de places de MAS sera transmis à cette autorité de contrôle et de tarification.



Plateforme travail



► Afin d'augmenter notre palette d'activités, **la complémentarité entre les trois établissements et services d'aide par le travail (ESAT) de l'association sera favorisée**, tout en revisitant l'histoire de ces établissements dans leurs territoires afin que leurs activités s'inscrivent en lien avec les caractéristiques socio-économiques de ceux-ci.

► Pour faciliter la gestion des listes d'attentes et coller au plus près des besoins démographiques, il sera proposé de **fusionner les agréments de l'ESAT Les Génetaix (De-neuille-lès-Chantelle) et de l'ESAT Loire et Besbre (Diou)**, afin de **disposer à terme d'un établissement de 80 places, à répartir au plus près des réalités de chaque bassin**. La mise en œuvre d'un budget unique permettra une plus forte mutualisation et un changement d'échelle.

► **La dynamique d'inclusion par le travail sera poursuivie** par la recherche systématique **d'emplois ou de missions «hors les murs»**. L'accompagnement des travailleurs concernés sera réalisé par des chargés d'insertion œuvrant sur la plateforme.

► **Une logique d'inclusion inversée** sera également recherchée, afin que les ESAT de SAGESS soient encore mieux identifiés en tant qu'acteurs de la redynamisation économique de leurs territoires. Par exemple, les ESAT pourront prendre en charge la gestion de services ou équipements locaux accueillant du public. Cela permettra, par effet induit, de donner du sens à la notion de valorisation par les rôles sociaux, qui est au cœur des projets d'établissements de nos ESAT.

► **L'articulation entre le service d'accueil de jour (SAJ) de la plateforme accompagne-**

ment social et le dispositif d'accueil et de proximité au travail (DAPAT) implanté à l'ESAT L'Élan qualité (site de Cusset) sera renforcée. En parallèle, une **meilleure mobilisation des acteurs institutionnels** sera recherchée pour le fléchage des orientations vers ce dispositif, qui offre une alternative singulière et souple **dans une logique de «zéro sans solution»**.

► **L'aménagement du temps de travail sera poursuivi**, pour que le travail fasse sens et ne devienne pas une souffrance pour certains usagers qui ont besoin d'une déprise temporaire ou définitive.

► **Le principe de l'autodétermination sera la base de la construction des projets personnalisés des usagers**, qui viseront tous une intégration adaptée dans une communauté aux valeurs universelles (prendre place et exister dans le collectif).

► **Des stratégies** devront être déployées afin que les professionnels du travail protégé puissent s'approprier les nouveaux paradigmes à partir desquels se déclineront leurs missions de demain. Cela passera notamment par la **mise en place de plans de formation dynamiques**, incluant des **apports conceptuels issus des sciences sociales**. L'accent sera particulièrement mis sur l'obligation, dans un processus de socialisation/valorisation par le travail, de **rechercher en permanence le meilleur équilibre entre la performance économique inclusive et un accompagnement de qualité**, créateur de citoyenneté.

► **La veille et l'innovation** et devront demeurer les marqueurs principaux de la plateforme travail, car ces deux processus contribuent à construire, en transversalité associative, des projets singuliers et à assoir la responsabilité sociale de notre organisation.

Plateforme accompagnement social



ÉVOLUTION DES PROJETS ARCHITECTURAUX

- ▶ Un projet de **réhabilitation de la partie des locaux la plus ancienne du foyer d'hébergement Ballore** (Vichy) sera lancé, afin que les conditions de logement des personnes accueillies correspondent aux **normes en vigueur et aux attentes en termes de confort**.
- ▶ Cette réhabilitation induira une **baisse du nombre de chambres** au sein du bâtiment principal (5 minimum), qui sera répercutée sur la partie foyer de vie, afin de répondre au vieillissement des usagers sur la structure.
- ▶ **Le nombre de places de foyer de vie sera augmenté** (5 de plus). La structure du bâtiment actuel accueillera alors **à terme 29 personnes** en hébergement permanent, contre 24 actuellement. Des extensions seront construites pour **créer une unité dédiée aux accueils temporaires**, ainsi qu'une **zone collective de 60 m²** (pour des activités de groupe).
- ▶ Une **diversification** des **lieux** et des modalités d'**accueil** pour les **personnes prises en charge en service d'accueil de jour** (SAJ) sera engagée dès 2021, afin de proposer des

accompagnements encore mieux adaptés aux problématiques de chaque personne.

- ▶ Des adaptations sur les salles d'accueil devront être réalisées pour **permettre un accueil physique de meilleure qualité**. En effet, au fil des années, l'accroissement des accueils séquentiels induit une augmentation des personnes reçues sur une journée. Les salles et les aménagements extérieurs devront être repensés pour répondre à un croisement plus important, et à un besoin d'espaces mieux repérés et plus agréables dans leurs usages.
- ▶ Afin d'adapter l'offre de la maison d'accueil familial (MAF) de Montvicq par rapport aux demandes d'admission actuelles, **une extension d'agrément d'une place sera demandée**.
- ▶ Pour mieux répondre à la diversité des besoins et des choix de vie des personnes accueillies, **l'association SAGESS portera le projet d'évolution de cette structure vers un accueil mixte** : social (compétence Cohésion sociale), et médico-social (compétence Conseil départemental).



ÉVOLUTION DES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT HORS STRUCTURES

- ▶ La politique de l'association SAGESS en matière de **réadaptation psychosociale** sera renforcée.
- ▶ L'objectif est de favoriser encore plus l'inclusion sociale des personnes en situation de **handicap psychique**, en leur permettant de s'inscrire dans une vraie dynamique de parcours de vie. Pour cela, **un projet** lié au logement, à l'emploi - formation, aux activités culturelles, sportives et de loisirs, **devra être proposé à chacune de ces personnes**.
- ▶ Notre offre d'accompagnement pour des **personnes en difficulté sociale** pourra être renforcée sur nos territoires d'intervention.
- ▶ **L'importante couverture territoriale** assurée par les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) de Chantelle et de Vichy, **l'effet de synergie entre les deux SAVS** qui s'est installé avec la création de la plateforme accompagnement social, seront de vrais atouts dans la conduite de ces projets.
- ▶ Avec pour **objectif d'accroître notre capacité d'accompagnement en milieu ordinaire**, des places de foyer d'hébergement externalisé seront créées à Vichy et à Chantelle.



Plateforme protection de l'enfance et de la famille



PRINCIPE GÉNÉRAL

- ▶ La transformation de notre organisation sera poursuivie, en vue d'**augmenter nos capacités d'accompagnement** et, en parallèle, **offrir un nombre plus important de solutions** susceptibles d'apporter des réponses éducatives encore mieux adaptées aux **différentes situations des jeunes** qui nous sont confiés. L'objectif sera de tendre vers un fonctionnement en véritable plateforme multiservices, afin que notre offre **réponde de manière réactive à l'évolution des besoins** des publics. L'ensemble des services et établissements de la plateforme seront susceptibles d'être utilisés pour chaque situation d'accompagnement, en fonction des besoins repérés et du projet individualisé construit avec les enfants et leur famille.

LES POINTS CLÉS DE LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION

- ▶ **Le service d'accueil de jour**, ouvert en janvier 2021, poursuivra son développement.
- ▶ **Le service d'actions éducatives** en milieu ouvert (AEMO) modifiera son projet de service pour aller vers une diversification des accompagnements de type « mesure unique », avec une graduation possible de l'accompagnement proposé.
- ▶ **L'accueil à la maison d'enfants à caractère social** (MECS) Saint-Exupéry (Moulins) sera repensé dans le sens d'unités de vie plus petites, pour offrir un cadre de vie plus sécurisant et bienveillant pour les plus petits. Un accueil en studios pourra être envisagé pour les plus grands, afin de permettre de travailler l'autonomie et la sortie du dispositif de protection de l'enfance.
- ▶ **Le service de prévention spécialisée** (SPS) pourra être positionné pour travailler les sorties du dispositif de protection de l'enfance et pallier les mesures judiciaires parfois inopérantes, ou non prises en compte du fait de l'absence d'adhésion des publics ou d'un manque d'adaptation des mesures d'AEMO (du fait de leurs spécificités). Les modalités souples et réactives, les outils propres du SPS peuvent, parfois, apporter des réponses mieux adaptées et constituer des relais pour les jeunes majeurs. Il s'agira notamment d'apporter une réponse aux difficultés bien repérées pour les enfants qui sortent du dispositif de protection de l'enfance du fait de leur majorité, et d'éviter les « sorties sèches » de l'aide sociale à l'enfance (ASE).
- ▶ **Le recrutement de familles d'accueil sera également envisagé**, afin de permettre aux enfants accueillis à la MECS de bénéficier de temps hors les murs, d'allers-retours entre le collectif et un mode d'accueil plus individualisé.



Plateforme dépendance



PRINCIPE GÉNÉRAL

Du fait des modalités de financement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la **politique de développement de la plateforme sera poursuivie**. Ainsi, en fonction des opportunités, **une attention particulière sera portée sur l'augmentation de notre capacité en nombre de lits**.

LES POINTS CLÉS DU DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME

▶ **En lien avec les politiques du grand âge et dans un souci de réserver les places d'EHPAD aux personnes étant dans l'impossibilité de rester chez elles**, toutes les occasions favorables seront saisies pour proposer des alternatives susceptibles de retarder l'admission en établissement : création de places d'habitat partagé, d'accueil de jour, d'accueil séquentiel et d'accueil temporaire. **Ainsi, sur le secteur de Vichy, il pourra être opportun :**

- de créer un dispositif d'accueil de jour connexe à l'EHPAD Jeanne Coulon (Vichy) ;
- de proposer dans cet établissement une offre de places d'accueil temporaire, permettant de compenser en partie une faible offre de réponses des EHPAD sous statut associatif de ce secteur.

▶ **Une importante évolution des projets d'accompagnement**, s'appuyant sur un socle d'exigences de qualité quant à la prise en compte de la perte d'autonomie des personnes âgées dépendantes, sera engagée et déployée sur la période du projet

associatif. **Les axes majeurs de cette évolution sont les suivants :**

- mieux prendre en compte les maladies neuro dégénératives, avec une offre thérapeutique adaptée ;
- construire sur chaque EHPAD une offre d'unité protégée, visant à mieux accompagner des personnes âgées dépendantes développant des troubles de désorientation et de démence ;
- développer les formations professionnelles «soins palliatifs» pour une approche renforcée des compétences d'accompagnement à la fin de vie ;
- accentuer les coopérations avec les équipes mobiles d'hygiène des centres hospitaliers pour développer des processus de bio hygiène et pour prévenir les épisodes de crises ou de contagion ;
- inscrire les EHPAD dans les programmes de développement et d'utilisation de la télémédecine.

▶ **La plateforme portera une politique volontaire de prévention, d'information et d'accompagnement des résidents dans l'expression de la citoyenneté et l'affirmation des droits individuels**. À ce titre, les établissements devront développer des réponses de lutte contre l'âgisme.

▶ La plateforme participera activement à l'écriture et au développement d'un **contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) EHPAD 2022-2026**.



Siège de l'association et plateforme services mutualisés

Le siège de l'association SAGESS souhaite inscrire **quatre projets transversaux dans la dynamique associative pour les années 2021-2025**. La plateforme services mutualisés participera étroitement à leur opérationnalisation.

- ▶▶ **Un pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)** sera déployé. Il permettra d'offrir un accompagnement adapté à des enfants et adultes en situation de handicap se trouvant en attente d'une admission sur l'un des établissements ou services de SAGESS. Le pôle sera également mobilisé dans le cadre des réorientations des personnes actuellement accueillies (prévention des ruptures de parcours).
- ▶▶ **Le pôle interviendra en s'appuyant sur le secteur hospitalier, les praticiens libéraux, le milieu associatif et les établissements médico-sociaux** dont ceux de SAGESS.
- ▶▶ **L'association SAGESS vise à accompagner l'entourage des personnes qui lui sont confiées** (article 2 des statuts). Ainsi, l'association veillera à soutenir des actions de médiation familiale ou proposera des dispositifs de répit multimodaux susceptibles d'apporter une aide constructive aux familles ou aux représentants des usagers, ou à des aidants, ou aux usagers. Ces dispositifs feront appel à des offreurs de services spécialistes dans leurs champs d'action et solidement ancrés sur leurs territoires.
- ▶▶ **Le projet de déploiement d'un système d'information sera poursuivi. Il permettra de disposer d'un environnement d'hébergement sécurisé des données**, et il intègrera toutes les mesures permettant de satisfaire au règlement général sur la **protection des données (RGPD)**.

Ce système d'information proposera notamment :

- des **outils collaboratifs** (messagerie, calendrier, carnet d'adresses, cloud, agenda partagé...);
- des **outils de pilotage** (comptabilité, planning, paie, activité);
- des **outils métiers** (dossiers des usagers);
- des **outils de gestion de l'activité commerciale de l'ESAT**.
- Un **projet de communication de l'association SAGESS sera mis en œuvre**.

Pour cela, l'association sollicitera l'accompagnement d'un prestataire spécialisé pour réaliser un diagnostic de la communication actuelle. **Une stratégie globale de communication** sera ensuite définie, puis déclinée sous la forme d'un plan d'actions.



*Un projet associatif pour
participer à la construction
d'une société solidaire et au
développement des territoires*

AXE STRATÉGIQUE 2

**PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES**

2.1 CONTRIBUTUER, AU NIVEAU LOCAL, ET DE MANIÈRE RESPONSABLE, À LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)



Principes généraux

Dans les secteurs du social et du médico-social, **les opérateurs relevant de l'ESS** sont parmi les **mieux placés** pour apporter les **meilleures réponses d'accompagnement** aux personnes **vulnérables ou en difficulté**, et en **imaginer** des nouvelles. Compte tenu des contraintes

actuelles et plus encore à venir, ces opérateurs ont intérêt à travailler en complémentarité s'ils veulent continuer à progresser dans les territoires où ils sont implantés. L'association SAGESS prendra toute sa place dans cette **recherche d'une synergie positive**.

Déclinaison de ces principes généraux

Programme d'actions spécifiques pour la période 2020-2024

- ▶ L'association SAGESS **répondra favorablement aux sollicitations d'organismes œuvrant dans l'action sociale** pour la participation des administrateurs de SAGESS à leurs instances de gouvernance.
- ▶ L'association SAGESS sera **attentive à ce que tous les acteurs de la communauté associative de SAGESS** (élus, usagers, professionnels) et les **partenaires** de SAGESS (entreprises notamment) **soient effectivement impliqués dans la gouvernance de l'association**.
- ▶ Afin de **sécuriser le modèle de gouvernance** « Loi 1901 » de l'association d'associations SAGESS, qui est la meilleure garantie d'une **éthique de l'intérêt général**, une réflexion en profondeur sera menée sur le renforcement de **l'attractivité du « métier » de bénévole**.
- ▶ Les **associations ou organismes souhaitant rejoindre** l'association SAGESS auront la **possibilité d'adhérer, dans**



un premier temps, au groupement de coopération sociale et médico-sociale SAGESS (GCSMS SAGESS). Ils pourront ainsi bénéficier sans délai de la mutualisation de fonctions supports et de l'apport de compétences complémentaires, et participer à la dynamique de développement territorial dans les secteurs du social et du médico-social. Ces associations ou organismes pourront ensuite **s'engager dans le processus d'adhésion à l'association SAGESS** (avec transfert partiel d'actifs).



2.2

INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN

Principes généraux

- ▶▶ Pour accompagner son développement, l'association SAGESS poursuivra à tous les niveaux sa **politique d'amélioration de la qualité et de la prévention des risques**. En parallèle, la **dynamique de création d'emplois engagée depuis 2012** dans le GCSMS SAGESS sera maintenue.
- ▶▶ L'association SAGESS **continuera** de développer un **management éthique, en s'appuyant sur les valeurs qui fondent son action**. L'association se doit d'être attentive au bien être des salariés ; c'est la première des conditions pour qu'ils soient eux-mêmes attentifs au bien être des usagers.
- ▶▶ Afin que SAGESS reste une organisation proactive, capable d'imaginer et de mettre en œuvre des réponses de qualité et toujours mieux adaptées aux besoins évolutifs des usagers, **l'association maintiendra sa politique volontariste de promotion de la formation tout au long de la vie**. L'objectif est que chaque professionnel puisse disposer de toutes les solutions de formation, en interne comme en externe, pour réactualiser en permanence ses savoirs et ses compétences.
- ▶▶ L'association SAGESS est **naturellement engagée dans la démarche d'employabilité des personnes reconnues travailleurs handicapés**. Elle poursuivra sa politique volontariste d'embauche et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui va bien au-delà du simple respect de la législation en vigueur (partenariat avec l'AGEFIPH, contractualisation avec les ESAT, etc.).

Déclinaison de ces principes généraux

Actions spécifiques pour la période 2021-2025

- ▶ Dans le cadre de sa démarche **d'amélioration continue de la prévention des risques professionnels**, l'association **renforcera le suivi régulier des procédures** et des protocoles. Des actions seront mises en œuvre pour prévenir les troubles psychosociaux, les troubles musculosquelettiques et le risque routier.
- ▶ **Harmoniser sans uniformiser**, mais favoriser une vision partagée et un langage commun, sont des processus qui amèneront à **développer des outils de ressources humaines (RH) duplicables**, en cohérence avec les besoins opérationnels et managériaux, et à étoffer le système d'information RH.
- ▶ **L'intégration des nouveaux salariés sera réorganisée**, afin de mettre en œuvre un accueil visant à les motiver, à donner du sens aux métiers et à leur complémentarité et à favoriser le sentiment d'appartenance à un collectif.
- ▶ **Compte tenu des difficultés de recrutement de personnels de terrain** dans les secteurs du social ou du médico-social, et plus particulièrement dans les territoires ruraux où l'association SAGESS est présente, **l'association continuera d'étoffer son offre de prestations attractives** (intéressement, couverture maladie complémentaire de qualité facilitant l'accès aux soins, etc.).
- ▶ **L'association poursuivra également sa politique de soutien aux évolutions de carrière** (mobilité, complément d'emploi,

etc.). La diffusion des postes disponibles fera l'objet d'une attention toute particulière.

- ▶ **La loi du 5 septembre 2018** «pour la liberté de choisir son avenir professionnel» va profondément **modifier notre politique associative dans le domaine de la formation professionnelle**, dans la mesure où le nombre de demandes de formation devrait augmenter. **L'anticipation des besoins de formation** sera facilitée par la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).
- ▶ **L'offre de formation devra être renforcée**, notamment en ce qui concerne les **formations qualifiantes, pour lesquelles l'alternance sera privilégiée**. L'alternance se déclinera par des périodes de professionnalisation, ou par des séquences d'apprentissage, ou par l'accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience. Par ailleurs, l'obligation d'assurer l'adaptation à son poste de travail de tous les salariés nous amènera à privilégier les formations in situ.
- ▶ **Dans cette nouvelle dynamique, l'organisme de formation «SAGESS Formation» trouvera toute son utilité et sa légitimité**. Les formations pourront être **dispensées par des professionnels salariés** de l'association SAGESS, désireux de partager leurs connaissances, ou par des formateurs extérieurs choisis pour leurs compétences.
- ▶ Nous veillerons également au **rayonnement de «SAGESS Formation»**, en proposant un **catalogue de formations** à nos partenaires du social et du médico-social, et en répondant également à toute demande particulière de formation ou d'accompagnement à la formation.
- ▶ **La formation des ouvriers d'ESAT sera aussi soutenue**, avec comme objectif l'acquisition et la reconnaissance de compétences censées faciliter leur inclusion sociale ou professionnelle.



2.3

S'INSÉRER DANS LES CIRCUITS ÉCONOMIQUES LOCAUX

EN S'APPUYANT SUR LES COMPÉTENCES ET LES RÉSEAUX DES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION SAGESS

Principes généraux

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, DURABLE ET LOCALE :

- ▶▶ en répondant, dans la mesure du raisonnablement possible, aux demandes de services ou de prestations d'**opérateurs publics ou privés locaux** ;
- ▶▶ en choisissant des entreprises ou organismes ou fournisseurs proches pour toutes les **opérations touchant à des investissements** ;
- ▶▶ en privilégiant, pour tous les **projets de construction ou d'aménagement**, les **solutions techniques respectueuses de l'environnement** ;
- ▶▶ en **favorisant les circuits courts** pour tous les approvisionnements,
- ▶▶ plus généralement, en **soutenant activement** tous les projets portés par les **partenaires** de l'association SAGESS, participant à la **réduction de l'empreinte environnementale**.



Déclinaison de ces principes généraux

Programme d'actions spécifiques pour la période 2021-2025



Pour faciliter l'accès au logement des publics qui nous sont confiés, l'association SAGESS mettra en œuvre une **politique d'investissement dans des ilots de logements** (appartements). L'accès à la location de ces logements sera priorisé.



Pour soutenir la politique écocitoyenne de l'association, un processus de **remplacement de véhicules thermiques par des véhicules hybrides ou électriques** sera engagé. Un taux de **25% du parc** paraît un objectif réalisable à cinq ans.



Au niveau des **repas** confectionnés dans les structures de l'association, nous **augmenterons nos approvisionnements en bio (20%) et privilégierons les circuits courts (95%)**.



Au niveau des **produits d'entretien**, une transition de la **quasi-totalité (90%)** de nos achats en produits **biologiques** sera opérée sur la durée du projet associatif.



Saint-Pourçain-sur-Sioule le 23 septembre 2021

LE PRÉSIDENT
Christian Félicité

LA VICE-PRÉSIDENTE
Marie-Cécile Fournier

LE VICE-PRÉSIDENT
Jacques Lahaye

LE VICE-PRÉSIDENT
Guy Benoit

LE VICE-PRÉSIDENT
Christian Chaze



ANNEXE

Lexique des abréviations ou sigles

ABAH : Association Bourbonnaise pour l'Accompagnement des Personnes Handicapées
ADSEA 03 : Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Allier
AGEPAPH : Association de Gestion d'Établissements pour Personnes Âgées et Personnes Handicapées
AVERPAHM : Association pour Vichy et sa Région de Parents et Amis de Personnes en situation de Handicap

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
ARS Auvergne-Rhône-Alpes : Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
AEMO : Service d'Actions Éducatives en Milieu Ouvert
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
DAPAT : Dispositif d'Accueil et de Proximité au Travail
DIEM : Dispositif Institut d'Éducation Motrice
DIME : Dispositif Institut Médico Éducatif
EEAP : Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ESAT : Établissement et Services d'Aide par le Travail
ESS : Économie Sociale et Solidaire
ESUS : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale
ETP : emplois en Équivalents Temps Plein
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
GCSMS SAGESS : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale «Solidarité Associative pour la Gestion des Établissements et Services Spécialisés»
GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
IEM : Institut d'Éducation Motrice
IME : Institut Médico-Éducatif
IMPro : Institut Médico-Professionnel
ISEMA : Internat Socio-Éducatif Médicalisé pour Adolescent
MAJE : Maison d'Accueil de Jour Éducatif
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social
PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
PRS : Projet Régional de Santé
PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
RH : Ressources Humaines
SA ESAT : Section Annexe de l'ESAT
SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SAGESS (association) : Solidarité Associative pour la Gestion des Établissements et Services Spécialisés
SAIS : Service d'Accompagnement et d'Intégration Sociale
SAJ : Service d'Accueil de Jour
SAJM : Service d'Accueil de Jour Médicalisé
SAM : Service d'Accueil Médicalisé
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile
SPASAD : Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile
SPS : Service de Prévention Spécialisée
TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme
UNAFAM : Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques



ASSOCIATION «SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE POUR LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SPÉCIALISÉS»

71 route de Saulcet – 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule

accueil.siege@asso-sagess.fr ■ 04 70 34 36 60 ■ **Site web** : <https://www.asso-sagess.fr/>